

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 2 juin 2009 à 20 h 30

Présents : Mme, MM, Elisabeth LAMURE, Catherine REBAUD, Yves FIESCHI, Sylvie PRIVAT, Sylvie DUTHEL, Louis DUFRESNE, Pauline LI, Jean-Luc RAGINEL, Isabelle PASQUIER, Alain APPERCEL, Laurence SAINT JEAN, Smahin YAHYAOU, Henri BONCOMPAIN, Valérie LONCHANBON, Pierre BAKALIAN, Frédérique BAVIERE, Joël FROMONT, Sylvie CRETIN, Claude CHOTARD, Alain ALEMANY, Marie-Françoise EYMIN, Pierre SERVIGNAT, Michèle RAT, Renata ROSSETTI, Yann CHARLET, Ghislain de LONGEVIALLE.

Excusés : MM. Alain GAY (pouvoir à C. CHOTARD), Guillaume DEBRUN (pouvoir à P. BAKALIAN).

Absente : Mme Chantal FILIPPELLI

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009.

Accord à l'unanimité.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT 2009 : PRESENTATION DES DOSSIERS EN COURS.

Madame Lamure rappelle que le vote du Budget 2009 a retenu des projets de travaux et d'acquisition de matériel, c'est pourquoi elle propose de présenter à l'Assemblée délibérante un état de l'ensemble des dossiers en cours ou à venir ainsi que leur échéancier de réalisation.

ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENTS

Extension du parking de la Salle des fêtes.

Budgété 2009 : 100 000 €.

Maître d'oeuvre : Bureau Calad'études, projet d'aménagement de 60 places sur environ un tiers du terrain..

Projet en cours de validation.

Mi juin : avis d'appel public à la concurrence,

Début juillet réception des plis et choix de l'entreprise,

Septembre travaux,

Jardin de la Revole.

Budgété 2009 : 50 000 € dont Maîtrise d'oeuvre.

Ce dossier, suivi par le Bureau d'études Urba 2 P, fera l'objet d'une publicité pour sa phase 1 centrée sur la réalisation d'une terrasse en béton désactivé et la construction d'une pergola.

Envoi de l'avis d'appel à publicité mi juin,

Début juillet : réception des plis et choix des entreprises,

Septembre : travaux

Phase 2: Celle-ci concernera les plantations, l'éclairage et la récupération d'eau. Elle fera l'objet d'un avis d'appel à la concurrence en septembre, octobre
Choix des entreprises, octobre
Novembre : travaux.

Études et travaux d'économie d'énergie suite à la réalisation de l'audit énergétique.

Budgété 2009 : 50 000 €.

Cet audit énergétique nécessite une traduction technique afin de pouvoir réaliser les travaux. C'est pourquoi, il a été fait appel au Bureau d'études ABAC qui remettra fin juin début juillet un cahier des charges pour consultation des entreprises.

Diagnostic et travaux d'accessibilité de la voirie et des équipements recevant du public.

Budgété 2009 : 20 000 €.

Conformément à la loi 2005 - 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il y a lieu (préalablement à la mise en oeuvre de travaux d'accessibilité) d'élaborer un diagnostic portant sur l'accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public classés parmi les quatre premières catégories (sont principalement concernés la Salle des sports, la Salle des fêtes, les écoles Branciard et Doisneau, le Relais Assistantes Maternelles, la Maison George Sand).

C'est dans cet esprit qu'une consultation est en cours auprès de Bureaux d'études (date de retour des propositions financières demandées pour le 19 juin).

Le choix du Bureau d'études s'effectuera fin juin et le rendu de la mission est prévu en septembre octobre.

La Commission Communale d'Accessibilité créée en 2007 sera pleinement associée à ses travaux.

Acquisition d'un véhicule électrique.

Budgété 2009 : 27 000 €.

Ce véhicule électrique a été livré au Centre de voirie la semaine du 18 mai. Des demandes de subventions, auprès de l'ADEME dans le cadre du bonus écologique soit 5 000 € et du super bonus prime à la casse soit 1000 €, seront sollicitées.

Programme de plantation de haies

Budgété 2009 : 10 000 €.

Un programme de plantation de haies bocagères et champêtres a été défini par la Commune de Gleizé. Il a fait l'objet d'une délibération le 6 octobre 2008 programmant 500 mètres linéaires pour un coût total approximatif de 10 000 euros.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'État en fin d'année 2008.

Un programme complémentaire a été positionné auprès des Services de l'État début mai pour une réalisation à l'automne prochain, un montant de 961,40 € hors-taxes est évalué et ce projet sera implanté sur une longueur de 55 mètres linéaires en bordure de route sur la départementale 504 (à proximité de la Salle des fêtes).

Aménagement de voies cyclables.

Budgété 2009 : 45 000 €.

Le plan de déplacement urbain piloté par la CAVIL a défini un schéma directeur d'aménagement des voies cyclables.

Ce plan impliquera des travaux au plan de la voirie, de la signalétique verticale et horizontale, de l'accessibilité pour les transports en commun. Ces travaux seront partagés financièrement entre la Communauté d'Agglomération et les communes en fonction de leurs compétences.

Pour Gleizé, le programme pluri annuel se définit comme suit :

Année	Axe	N° segments	Maîtrise d'ouvrage	longueur (m)	coût en € HT
2008	Rue du Paradis	78	Gleizé	310	12 000
2008	Bd Roger Salengro	198	Gleizé	265	9 000
				Total 2008	21 000
2009	Montée St Roch/Rue des Ecoles	56 à 58	Gleizé	745	26 000
2009	Rue de Bellevue	53	Gleizé	327	projet
2009	ancienne rte Beaujeu/Rue du Stade Montmartin	39;195	Gleizé	376	6 000
				Total 2009	32 000
2015	Grillons	47 à 54	Gleizé	754	134 000
2015	Grde Collonge	61;62	Gleizé	452	25 000
2015	chem Rousses	75; 76	Gleizé	550	15 000
				Total 2015	174 000
				Total	227 000

VOIRIE

Programme voirie 2009 et travaux suite aux inondations.

Budgété 2009 : 300 000 €,

Notifié : 271 345,49 € à l'entreprise à Axima

Maîtrise d'oeuvre : 8 400 €

Ce programme prend en compte :

Une tranche ferme.

Route de Tarare - Rénovation des trottoirs en enrobé.

Chemin des Grands Moulins - Trous sur trottoirs.

Chemin des 2 Ruisseaux - Trous sur trottoirs.

Montée de Chervinges - Reconstruction de l'enrochement du Bief.

Carrefour entre la Route de St Fond et la Route de Pommiers - Reconstruction de la chaussée.

Chemin du Sotizon - Reconstruction des trottoirs.

Lotissement des Carolines - Remise en état des trottoirs.

Rue des Ecoles - Réfection de la chaussée + bande cyclable.

Rue des Grillons - Rénovation de chaussée et élargissement de la voie pour création d'une bande cyclable.

Impasse des Rossignols - Réfection des accotements.

Rue des Catalpas - Réfection des trottoirs en enrobé (partie basse).

Avenue du Beaujolais - Reprise de tranchées.

3 tranches conditionnelles.

TC1 : Rue des Catalpas - Réfection des trottoirs en enrobé (partie haute).

TC2 : Allée Jean Caillat - Réfection de la voie.

TC3 : Ch. des Terres Blanches - Réfection de la chaussée.

Le Budget voirie intègre également les actions suivantes :

Impasse des Rossignols : réfection d'un côté enrobé noir des entrées charretières gravillons rouges et arrondis centraux.

Budgété 2009 : 15 000 €

Accès Maison Sanlaille.

Budgété 2009 : 20 775 €.

Notifié : 20 149,73 €

Changement du revêtement synthétique du Micro site des Grands Moulins suite aux inondations.

Notifié : 11 823,66 € à l'entreprise Kompan

Remise en forme des allées du lotissement des Carolines suite aux inondations.

Notifié : 4300,82 € à l'entreprise Gonnet TP

SPORTS

Salle Saint Roch, étude pour travaux d'aménagement et d'extension pour création de locaux de rangement et administratif.

Budgété 2009 : 10 000 €.

Salle Saint Roch, peinture vestiaires couloir hall d'entrée plus matériel électrique.

Montant budgété 2009 : 14 350 €..

Vestiaire foot, mise en peinture.

Budgété 2009 14 300 €

Notifié 14 488,37 € auprès de l'entreprise Feydet

Parcours de santé, signalétique.

Budgété 2009 : 4100 €

Notifié 1794,33 €

Tapis d'escalade

Budgété 2009 : 6 600 €.

Notifié 6601,92 auprès de l'entreprise Grimpomania

Salle d'escrime, pose de rideaux occultants.

Budgété 2009 : 1900 €.

Notifié 1894,68 € à l'entreprise Mondial tissu.

BATIMENTS

Église du bourg, travaux de rénovation peinture et électricité.

Budgété 2009 : 85 370 €.

Ce projet fait l'objet d'une étude avec un maître d'oeuvre.

Celle-ci se rapporte à un lot peinture estimé à 46 000 € hors taxes et un lot électricité estimé à 18 000 € hors taxes. Le programme est en cours d'élaboration et le CCTP devrait être présenté par le maître d'oeuvre pour mi juin. L'avis d'appel à la concurrence sera diffusé fin juin pour une ouverture des plis et choix des entreprises en juillet. Réalisation des travaux en septembre octobre.

Logements communaux

Lancement d'un programme de nouveaux logements à Chervinges

Budgété 2009 : 100 000 €

Ce programme prévoit la construction de trois à quatre logements en zone Uda sur une parcelle de 1250 m². La phase de définition de ce projet nécessitant une étude précise de besoins, une consultation est en cours auprès d'un programmiste pour une mission visant à définir le projet et ses enjeux sur la base d'un cahier des charges. Cette mission comportera un programme fonctionnel, architectural, urbanistique, technique, environnemental. Le choix du programmiste devrait être connu fin juin et la restitution de son étude envisagée en septembre octobre.

Maison Sanlaville, construction de deux logements communaux.

Budgété 2009 : 236 959,72 € (plus report 2008).

Maîtrise d'oeuvre : Atelier d'architecture Seriziat

Ce programme est en phase de travaux intérieurs et doit se terminer en septembre.

SCOLAIRES

Ecole Robert Doisneau, salle de classe numéro 3, consolidation du sous-oeuvre.

Budgété 2009 : 83 720 € travaux et 12 439 € maîtrise d'oeuvre.

Ce programme prévoit la refonte totale du sous-oeuvre de cette salle de classe et le remplacement du plancher. La maîtrise d'oeuvre est assurée par le Cabinet Verger et le montant total des offres pour les 6 lots s'élève à 42 525,78 € TTC.

La possibilité d'étendre ce programme à la deuxième salle de classe mitoyenne est étudiée.

Divers travaux dans les écoles

Budgété : total 22 529 €.

BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Mairie

Aménagement de l'espace d'accueil pour l'instruction des passeports biométriques.

Montant budgété : 4 000 €.

Notifié 4 000 €.

Maison de la Revole

Acquisition de mobilier pour 2 bureaux.

Montant budgété : 2 692 €.

Notifié : 2 692 €.

SALLE DES FETES, SALLES DE QUARTIER

Salle des Fêtes, peinture salle de réunion.

Montant budgété : 4 000 €.

Notifié : 3880 € auprès de l'entreprise Dessaigne.

Salle du Bardoly, acquisition de mobilier.

Montant budgété : 3 925 €.

Notifié 3 923 € auprès de la société Altrad Mefran.

Maison des Associations, création de deux salles d'activités et de réunion

Coût total du projet : 110 000 €, maîtrise d'oeuvre Atelier d'Architecture Caladois

Montant budgété : 28 401 € (plus report 2008).

Ces travaux ont été réceptionnés.

Maison de quartier George Sand, installation d'une vidéo surveillance.

Montant budgété : 9 000 €

Possibilité de subventions à l'étude.

Divers Culture / Communication

Budgété : 6 822 €

GRANDS AMENAGEMENTS

Zac de la Collonge

Budgété 2009 : 10 050 € relevé topographique

Publicité pour la recherche d'un concessionnaire : en cours

Phase candidature jusqu'au 29 mai, phase offres jusqu'au 6 juillet.

Projet d'ouverture à l'urbanisation sur le quartier d'Ouilly

Budgété 2009 : 26 700 € pour extension mission architecte, étude d'impact, dossier loi sur l'eau

Étude préalable en cours de validation avec le Bureau d'études Urba 2 P. Programmation de l'étude d'impact et constitution du dossier loi sur l'eau à lancer.

Le dossier de création de ZAC sera présenté auprès du Conseil Municipal en fin d'année.

MATERIEL ADMINISTRATIF

Acquisition d'un logiciel urbanisme

Montant budgété : 3 396 €.

Notifié : 3396 € auprès de l'entreprise Mesotech.

Extension logiciel finances pour la mise en place d'une comptabilité analytique.

Montant budgété 8 700 €.

3 prestataires ont été consultés, un choix pourra être opéré courant juin.

Mission archives, solde mission 2008 et mission complémentaire 2009.

Montant budgété : 6 300 €.

La mission complémentaire est envisagée au mois de juillet.

Numérisation des actes d'État civil de plus de 100 ans.

Montant budgété : 5 000 €.

Une consultation de prestataires devra être lancée

Management et organisation des services, consultation d'un Bureau d'études.

Montant budgété : 2 000 €.

Une consultation de prestataires devra être lancée.

Plan communal de sauvegarde, obligation réglementaire.

Montant budgété : 5 000 €.

Une consultation de prestataires devra être lancée.

Acquisition d'un photocopieur couleur.

Montant budgété : 8 000 €

Notifié : 9 209 € auprès de la société Arsyl Bureautique

MATERIEL TECHNIQUE

Budgété : 19 605 €.

Au plan de l'urbanisme, Madame Lamure informe que le passage du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme imposera aux communes membres de la CAVIL de délibérer en septembre ou octobre sur le plan d'aménagement de développement durable. En effet, après avis des communes, l'adoption de ce dossier sera soumise au Conseil Communautaire de novembre - décembre 2010.

Après cette étape, une enquête publique sera lancée de façon à garantir la concertation et l'adoption du PLU attendue au cours du deuxième semestre 2010.

Madame Lamure rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une présentation par le Bureau d'études concerné auprès de l'ancienne équipe municipale dans le cadre d'une Commission générale. Elle propose que cette présentation soit renouvelée avec la nouvelle équipe municipale au moment de la rentrée scolaire de septembre.

Le site « des anciennes filatures » a fait l'objet d'une étude de restructuration. Ce dossier a été présenté dans le cadre des crédits attribués par le Feader. En cas d'éligibilité de ce dossier, un délai de trois années maximum sera octroyé pour entamer ce projet.

Au plan culturel, Madame Lamure informe qu'un bilan de la nouvelle action « Culture en famille » a été réalisé par la Commission Culture. 40 familles ont participé et 9 spectacles ont été labellisés.

La Commission propose que les rendez-vous mensuels soient programmés à jour fixe (le samedi par exemple).

Par ailleurs, un accès aux grands-parents est envisagé pour la saison prochaine.

Le programme de la saison théâtrale se finalise avec la programmation d'une vingtaine de spectacles.

Les 10 ans du théâtre seront célébrés en même temps que les journées du patrimoine. Cette manifestation permettra également de procéder simultanément à la présentation de la saison de théâtre 2009 - 2010 avec le concours du CCAB.

Madame Lamure rappelle que le suivi des dossiers d'investissements doit être minutieux compte tenu que la commune a signé une convention avec l'État permettant de percevoir le FCTVA des années N - 2, N - 1.

Elle rappelle également que ces dispositions ne seront réellement effectives que si la commune réalise plus de 1 350 000 € d'investissement en 2009.

3. PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS RUE DU STADE MONTMARTIN A GLEIZE : PROJET DE CONVENTION AVEC HBVS

Cette convention a pour objet la reconstitution d'une part de l'offre nécessaire à l'opération de renouvellement urbain de Troussier à Villefranche suite à la démolition de 70 logements.
Elle consiste en une opération de logements sur un terrain sis à Gleizé propriété de la Commune de Villefranche.

Les membres présents sont informés que la Commune est sollicitée par la société HBVS pour signer un projet de convention de réalisation concernant un programme de 22 logements locatifs PLUS CD (prêts locatifs à usage social -- construction démolition) sur le terrain AM 101 (2873 m²) situé 96 rue du stade Montmartin à Gleizé, propriété de la Commune de Villefranche-sur-Saône.

Ce programme se répartirait à hauteur de 25 % de T2, 50 % de T3, 25 % de T4.

Le terrain objet de la présente convention se situe en zone Uc du plan d'occupation des sols et la SHON (surface hors-d'oeuvre nette) est de 2300 m².

La Commune est donc sollicitée pour autoriser la société H. B. V. S. à lancer un concours d'architectes pour lequel elle élaborera un projet de programme qui sera présenté préalablement à la Commune de Gleizé.

Cette convention autorisera notamment la société HBVS à déposer toute demande d'urbanisme, et notamment une demande de permis de construire ainsi que la réalisation de tous sondages ou travaux préparatoires.

Le choix de la maîtrise d'oeuvre fera l'objet d'un concours sur esquisse organisé par la société HBVS sur la base d'un programme de travaux élaboré en collaboration avec la Commune de Gleizé. Le Maire de la Commune sera membre du jury.

Les VRD ainsi que les différents branchements seront à charge de la société HBVS.

Taxe locale d'équipement

La Commune de Gleizé ne souhaite pas exonérer la société H. B. V. S. pour le paiement de la taxe locale d'équipement pour les constructions réalisées sur le terrain objet de la présente convention. (Recettes escomptées au titre de la TLE).

Garantie d'emprunt

Il est demandé à la Commune d'accorder sa garantie à la société HBVS pour les emprunts dans la limite du maximum autorisé par le prêteur.

Réservations et attributions de logements

Le Maire de la Commune participera avec voix délibérative aux Commissions statuant sur l'attribution de tous les logements locatifs du programme à réaliser. En cas de partage des voix celle du Maire sera prépondérante.

La Commune disposera d'un droit de réservation prioritaire sur 20 % des logements construits soit 4 logements pour les 22 logements à construire, et ce pour une durée de 35 années à compter de leur livraison.

Conditions suspensives

Tous les engagements pris par la société HBVS au titre de la présente convention sont souscrits sous les conditions suspensives suivantes :

- acquisition du terrain à la Villefranche
- obtention du permis de construire purgé de tout recours
- obtention du financement PLUS CD

Les membres présents sont invités à se prononcer sur l'acceptation de cette opération et autorisation de Madame le Maire à signer cette convention.

Vote : accord à l'unanimité.

4. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM, ERDF, GAZ DE FRANCE.

Monsieur Servignat rappelle aux membres présents que le détail du patrimoine des équipements de communication électronique sur le territoire de la Commune de Gleizé est arrêté au 31 décembre 2008. Cet état fait référence pour le calcul du montant de la redevance occupation du domaine public (RODP) prenant en compte les artères aériennes, les artères en sous-sol, l'emprise au sol.

Réseaux Gaz de France

La Commune a délibéré le 5 janvier 2009 pour fixer le montant de la redevance 2008. Pour 2009, le montant de la redevance se rapporte à la redevance 2008 de 302, 03 euros multiplié par l'indice d'ingénierie de juin 2008 de 21,04 Soit un montant de la redevance 2009 de :

327,28 €

Il est précisé que le linéaire des canalisations gaz est identique à 2008.

Réseau ERDF

Le montant de la redevance est fixé en rapport avec le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt soit la population totale obtenue par addition de la population municipale et de la population comptée à part soit 8108 habitants.

Le mode de calcul de la redevance 2009 est ainsi basé sur la formule suivante :

$(0,381 * 8108 \text{ habitants} - 1204) * 1,1770 = 2\,218,80 \text{ € arrondis à } 2\,219 \text{ €}$

Réseau France Telecom

Le détail du patrimoine des équipements de communication électronique sur le territoire de la Commune de Gleizé est arrêté au 31 décembre 2008.

Cet état prend en compte les artères aériennes, les artères en sous-sol, l'emprise au sol.

L'État au 31 décembre 2008 est le suivant :

Artères aériennes 13.845 km * 47,34 € = 655,42 €
Artères en sous-sol : 72,0 86 km * 35.51 € = 2 559,77 €
Emprise au sol : 5 m² * 23,67 € = 118,35 €

Total : 3 333,54 €

Vote accord à l'unanimité.

5. AFFAIRES DU PERSONNEL : DEPART D'UN AGENT

En raison du départ d'un agent au Service technique, Madame Rat, adjointe aux affaires du personnel, propose à l'Assemblée délibérante de procéder à la création d'un poste d'attaché territorial pour les besoins de ce Service. La procédure obligatoire de publicité sera diffusée auprès du Centre de Gestion du Rhône et il est envisagé de procéder à la nomination d'un agent sur ce grade à partir du 1er juillet 2009.

Vote accord à l'unanimité

6. QUESTIONS DIVERSES

Madame Lamure rappelle quelques rendez-vous :

Vendredi 5 juin : réception à l'école Doisneau dans le cadre de la semaine fraîche attitude

Vendredi 5 juin : 18 heures réception à la maison de Revole à l'occasion de la Fête des Mères.

Dimanche 7 juin : élections européennes.

Diffusion pour suivi : Conseil municipal, Mr Violland DGS

Diffusion pour information : personnel communal, affichage panneaux administratifs, Site Internet